

Séance ordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 9 octobre 2012 à 20h00 à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de son Honneur le Maire Denis Gravel.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Serge Bédard – district #1
 Robert Kennedy – district #2
 Alexander Tomeo – district #3
 Robert Beauchamp – district #4

Absences motivées :

Normand Clermont – district #5
 Marie-Claude Galland Prud'Homme – district #6

La directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Adoption du procès-verbal du 10 septembre 2012
- 3.- Adoption des comptes à payer au 30 septembre 2012

ADMINISTRATION

- 4.- Avis de motion/règlement 455-12 abrogeant le règlement 453-12 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité de Pointe-Calumet
- 5.- Adoption/projet de règlement 455-12 abrogeant le règlement 453-12 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité de Pointe-Calumet
- 6.- Office Municipal d'Habitation (OMH)/délégués/renouvellement de Mandat
- 7.- Chambre de commerce du Lac des Deux-Montagnes/1^{ère} édition du Rallye Découverte/demande de commandite
- 8.- Club Optimiste de Pointe-Calumet/programme d'identification des enfants /demande d'aide financière
- 9.- Centre d'urgence 911/Ville de Saint-Eustache/entente de partenariat

LOISIRS

- 10.- Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine/ aide aux projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes/demande d'aide financière

VOIRIE

- 11.- Travaux correctifs de drainage – rue Simonne, 38^e Rue et rue Aimé/ honoraires professionnels/surveillance des travaux/autorisation de paiement
- 12.- Travaux correctifs de drainage – rue Simonne, 38^e Rue et rue Aimé/ décompte progressif #3/autorisation de paiement
- 13.- Travaux correctifs de drainage – 39^e Rue (entre la 60^e et la 64^e Avenue)/ honoraires professionnels/préparation des plans et devis/autorisation de paiement
- 14.- Travaux correctifs de drainage et de réfection de chaussée – 52^e Avenue (entre le boul. Proulx et la rue André-Soucy)/honoraires professionnels/ surveillance des travaux/autorisation de paiement

- 15.- Travaux correctifs de drainage – 52^e Rue (entre la 60 et la 62^e Avenue)/ honoraires professionnels/surveillance des travaux/autorisation de paiement
- 16.- Travaux correctifs de drainage – 52^e Rue (entre la 60^e et la 62^e Avenue)/ décompte progressif #1/autorisation de paiement

URBANISME

- 17.- Adoption/règlement 308-52-12 modifiant le règlement de zonage 308-91 de façon à créer la zone R-1 139-2 à même une partie de la zone RX 139
- 18.- Adoption/règlement 308-53-12 modifiant le règlement de zonage 308-91 de façon à ajouter des dispositions particulières concernant les bâtiments d'un maximum de 4 logements pour la zone P-3 214
- 19.- Adoption/règlement 310-3-12 modifiant le règlement de lotissement 310-91 de façon à créer la zone R-1 139-2 à même la zone RX 139 suite à la réalisation d'un plan d'aménagement d'ensemble pour cette zone

HYGIÈNE DU MILIEU

- 20.- Collecte des ordures ménagères et des matières recyclables/adoption de la soumission

SÉCURITÉ

- 21.- Avis de motion/règlement 378-7-12 modifiant le règlement 378-97 concernant les nuisances
- 22.- Pompier à temps partiel/démission/acceptation
- 23.- Réponses aux questions de la séance précédente
- 24.- Parole à l'auditoire
- 25.- Levée de la séance

12-10-218

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-10-219

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 SEPTEMBRE 2012

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QUE le procès-verbal du 10 septembre 2012 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avant de procéder à la délibération et l'adoption de la résolution suivante, Monsieur le Maire Denis Gravel, déclare ses intérêts dans la quincaillerie Marcel Gravel Inc.. Il s'abstient de participer aux délibérations et au vote du paiement de factures en provenance de sa quincaillerie.

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 30 SEPTEMBRE 2012

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
et APPUYÉ par Serge Bédard

12-10-220

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du fonds d'administration présentés sur la liste établie au 28 septembre 2012 au montant de 82 539,79 \$. Les dépenses inscrites à la liste des paiements du 26 septembre 2012 au montant de 551 417,58 \$ incluant les dépenses autorisées, en vertu du règlement 405-02, sont approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-10-221

AVIS DE MOTION/RÈGLEMENT 455-12 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 453-12 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET

Un avis de motion est donné par le conseiller Alexander Tomeo, qu'à une session du Conseil subséquente, il est adopté, un règlement abrogeant le règlement 453-12 concernant le code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux de la Municipalité de Pointe-Calumet.

12-10-222

ADOPTION/PROJET DE RÈGLEMENT 455-12 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 453-12 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal, le 9 octobre 2012 par le conseiller Alexander Tomeo.

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp
et APPUYÉ par Robert Kennedy

QUE le projet de règlement 455-12 abrogeant le règlement 453-12 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité de Pointe-Calumet, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-10-223

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)/DÉLÉGUÉS/RENOUVELLEMENT DE MANDAT

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp
et APPUYÉ par Serge Bédard

DE reconduire le mandat de Monsieur Robert Kennedy ainsi que celui de Madame Marie-Claude Galland Prud'Homme, à titre de délégués, représentant la municipalité à l'Office Municipal d'Habitation de Pointe-Calumet, effectif le 16 novembre 2012, pour une période de trois (3) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CHAMBRE DE COMMERCE DU LAC DES DEUX-MONTAGNES/1^{ère}
ÉDITION DU RALLYE DÉCOUVERTE/DEMANDE DE COMMANDITE

12-10-224 Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp
et APPUYÉ par Robert Kennedy

D'OCTROYER une commandite au montant de 250 \$, dans le cadre de la 1^{ère} édition du Rallye Découverte de la Chambre de commerce du Lac des Deux-Montagnes, qui aura lieu le 28 octobre prochain, afin de faire découvrir la région durant le parcours, stimuler le réseautage d'affaires et ainsi donner une visibilité plus grande à la Chambre de Commerce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-10-225 CLUB OPTIMISTE DE POINTE-CALUMET/PROGRAMME D'IDENTIFICATION DES ENFANTS/DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QU'UNE aide financière au montant de 1 250 \$, soit octroyée à l'organisme le Club Optimiste de Pointe-Calumet, pour le programme d'identification des enfants, qui permet d'agir plus rapidement advenant la disparition d'un enfant, peu importe où il se trouve et ce, grâce à un système informatique performant et sécuritaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-10-226 CENTRE D'URGENCE 911/VILLE DE SAINT-EUSTACHE/ENTENTE DE PARTENARIAT

CONSIDÉRANT les nouvelles exigences gouvernementales sur les normes, les spécifications et les critères de qualité applicables aux centres d'urgence 911;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-Calumet est présentement desservie par la Ville de Deux-Montagnes via le Service régional de police;

CONSIDÉRANT les coûts qu'engendre la mise aux normes d'un centre d'urgence 911, tant sur le plan des équipements, des bâtiments et de la qualité du service;

CONSIDÉRANT les deux (2) offres de service présentées par la Ville de Saint-Eustache aux municipalités et villes actuellement desservies par la Ville de Deux-Montagnes, à savoir une entente de partenariat et une fourniture de services;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de privilégier la solution la plus avantageuse monétairement et ce, dans l'intérêt de nos populations respectives;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de partenariat proposée par la Ville de Saint-Eustache sur le partage des risques et bénéfices rencontre les exigences de la Municipalité de Pointe-Calumet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
Et APPUYÉ par Robert Beauchamp

DE conclure une entente de partenariat pour le service de centre d'urgence 911 avec la Ville de Saint-Eustache à compter du 1^{er} janvier 2013, le tout conformément à l'entente intervenue entre les villes et municipalités le 26 septembre 2012;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-10-227

MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE/AIDE AUX PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES/ DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE la municipalité maintienne la gratuité du service de bibliothèque pour ses citoyens et citoyennes et dépose au Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, une demande d'aide financière dans le cadre de l'Aide aux projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-10-228

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – RUE SIMONNE, 38^E RUE ET RUE AIMÉ/HONORAIRES PROFESSIONNELS/SURVEILLANCE DES TRAVAUX/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
et APPUYÉ par Robert Beauchamp

D'AUTORISER le paiement au montant de 7 415,89 \$ à la firme Ingemax, lequel représente les honoraires professionnels pour la surveillance des travaux, dans le cadre des travaux correctifs de drainage – rue Simonne, 38^e Rue et rue Aimé (facture # 2004).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-10-229

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – RUE SIMONNE, 38^E RUE ET RUE AIMÉ/DÉCOMPTE PROGRESSIF #3/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
et APPUYÉ par Robert Beauchamp

D'AUTORISER le paiement au montant de 30 575,69 \$ (taxes incluses) à la firme Maurice Arbic et Fils Ltée, lequel représente le décompte progressif #3, dans le cadre des travaux correctifs de drainage – rue Simonne, 38^e Rue et rue Aimé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

117

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – 39^E RUE (ENTRE LA 60^E ET LA 64^E AVENUE)/HONORAIRES PROFESSIONNELS/PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS/AUTORISATION DE PAIEMENT

12-10-230 Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER le paiement au montant de 244,33 \$ à la firme Ingemax, lequel représente les honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis, dans le cadre des travaux correctifs de drainage – 39^e Rue (entre la 60^e et la 64^e Avenue) (facture # 1912).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-10-231 TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE ET DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE – 52^E AVENUE (ENTRE LE BOUL. PROULX ET LA RUE ANDRÉ-SOUCY)/HONORAIRES PROFESSIONNELS/SURVEILLANCE DES TRAVAUX/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp
et APPUYÉ par Robert Kennedy

D'AUTORISER le paiement au montant de 1 897,09 \$ à la firme Ingemax, lequel représente les honoraires professionnels pour la surveillance des travaux, dans le cadre des travaux correctifs de drainage et de réfection de chaussée – 52^e Avenue (entre le boul. Proulx et la rue André-Soucy) (facture # 2002).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-10-232 TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – 52^E RUE (ENTRE LA 60 ET LA 62^E AVENUE)/HONORAIRES PROFESSIONNELS/SURVEILLANCE DES TRAVAUX/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
et APPUYÉ par Robert Kennedy

D'AUTORISER le paiement au montant de 9 894,98 \$ à la firme Ingemax, lequel représente les honoraires professionnels pour la surveillance des travaux, dans le cadre des travaux correctifs de drainage – 52^e Rue (entre la 60^e et la 62^e Avenue) (facture # 2003).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-10-233 TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – 52^E RUE (ENTRE LA 60^E ET LA 62^E AVENUE)/DÉCOMPTE PROGRESSIF #1/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
et APPUYÉ par Robert Kennedy

D'AUTORISER le paiement au montant de 162 516,69 \$ (taxes incluses) à la firme Les Entreprises Doménick Sigouin Inc., lequel représente le décompte progressif #1, dans le cadre des travaux correctifs de drainage – 52^e Rue (entre la 60^e et la 62^e Avenue).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION/RÈGLEMENT 308-52-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 308-91 DE FAÇON À CRÉER LA ZONE R-1 139-2 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE RX 139

12-10-234

ATTENDU QUE le second projet de règlement numéro 308-52-12 a été soumis à l'approbation des personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

ATTENDU QU'aucune demande n'a été reçue à l'égard dudit second projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE le règlement numéro 308-52-12 modifiant le règlement de zonage 308-91 de façon à créer la zone R-1 139-2 à même une partie de la zone RX 139, soit adopté sans changement.

QUE l'avis public du règlement numéro 308-52-12 soit affiché sur le territoire de la municipalité, aux endroits habituels, et publié dans le journal local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-10-235

ADOPTION/RÈGLEMENT 308-53-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 308-91 DE FAÇON À AJOUTER DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES CONCERNANT LES BÂTIMENTS D'UN MAXIMUM DE 4 LOGEMENTS POUR LA ZONE P-3 214

ATTENDU QUE le second projet de règlement numéro 308-53-12 a été soumis à l'approbation des personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

ATTENDU QU'aucune demande n'a été reçue à l'égard dudit second projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QUE le règlement numéro 308-53-12 modifiant le règlement de zonage 308-91 de façon à ajouter des dispositions particulières concernant les bâtiments d'un maximum de 4 logements pour la zone P-3 214, soit adopté sans changement.

QUE l'avis public du règlement numéro 308-53-12 soit affiché sur le territoire de la municipalité, aux endroits habituels, et publié dans le journal local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION/RÈGLEMENT 310-3-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 310-91 DE FAÇON À CRÉER LA ZONE R-1 139-2 À MÊME LA ZONE RX 139 SUITE À LA RÉALISATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE POUR CETTE ZONE

12-10-236

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 310-3-12 a été tenue le 4 septembre 2012 ;

ATTENDU QU'aucune modification sur le projet de règlement numéro 310-3-12 n'a été apportée par le conseil municipal lors de cette assemblée publique de consultation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QUE le règlement numéro 310-3-12 modifiant le règlement de lotissement numéro 310-91 de façon à créer la zone R-1 139-2 à même la zone RX 139 suite à la réalisation d'un plan d'aménagement d'ensemble pour cette zone, soit adopté sans changement.

QUE l'avis public du règlement numéro 310-3-12 soit affiché sur le territoire de la municipalité, aux endroits habituels, et publié dans le journal local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-10-237

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES MATIÈRES RECYCLABLES/ADOPTION DE LA SOUMISSION

ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-Calumet a demandé des soumissions par appel d'offres public pour l'enlèvement, le transport, les fournitures de bacs pour la collecte des ordures ménagères, des gros rebuts et des matières recyclables, pour une période cinq (5) ans;

ATTENDU QUE la soumission reçue se lit comme suit :

ENTREPRISE SANITAIRE F.A. LTÉE	1 655 140,26 \$
--------------------------------	-----------------

ATTENDU QUE la soumission de la firme ENTREPRISE SANITAIRE F.A. LTÉE, s'est avérée conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

QUE la soumission de la firme ENTREPRISE SANITAIRE F.A. LTÉE, au montant de 1 655 140,26 \$ incluant les taxes, pour une période de cinq (5) ans, pour l'enlèvement, le transport et les fournitures de bacs pour la collecte des ordures ménagères, des gros rebuts et des matières recyclables, soit adoptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION/RÈGLEMENT 378-7-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
378-97 CONCERNANT LES NUISANCES

12-10-238 Un avis de motion est donné par le conseiller Alexander Tomeo, qu'à une session du Conseil subséquente, il sera adopté, un règlement modifiant le règlement 378-97 concernant le coût des amendes lors d'infraction.

12-10-239 POMPIER À TEMPS PARTIEL/DÉMISSION/ACCEPTATION

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'ACCEPTER la démission du pompier à temps partiel, Monsieur Marc-André Brillant, effective le 5 octobre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

PAROLE À L'AUDITOIRE

12-10-240 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QU'À 20h22, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DENIS GRAVEL, maire

CHANTAL PILON, directrice générale